

## Portefeuille personnel de revenu prudent CI (Parts de série B5) 19 décembre 2023

Le présent document contient des renseignements essentiels sur ce qui suit : Portefeuille personnel de revenu prudent CI (le « fonds »). Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Gestion mondiale d'actifs CI au 1-800-792-9355, à l'adresse [servicefrancais@ci.com](mailto:servicefrancais@ci.com), ou visitez le [www.ci.com/fr/](http://www.ci.com/fr/).

**Avant d'investir dans un fonds, évaluez s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.**

Gestion mondiale d'actifs CI propose de modifier l'objectif de placement du fonds et de changer son nom à Catégorie Portefeuille FNB équilibré à revenu Mosaïque CI le 12 avril 2024 ou aux environs de cette date. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter la modification n° 1 datée du 23 juin 2023 apportée au prospectus simplifié du fonds.

En cas d'approbation lors d'une assemblée extraordinaire du fonds qui aura lieu le 20 mars 2024 ou aux environs de cette date, l'objectif de placement du fonds sera modifié pour procurer un équilibre entre le revenu et la croissance du capital à long terme, avec une préférence pour le revenu, en investissant principalement dans un portefeuille diversifié de fonds négociés en bourse de titres à revenu fixe et de titres de capitaux propres. En attendant l'approbation de la modification de l'objectif de placement, les frais de gestion et les frais d'administration de la série du fonds seront réduits à 1,45 % et à 0,15 %, respectivement.

### Bref aperçu

Code(s) du fonds :	CA FAR: 51549; FR: 53549; Gestionnaire du fonds :	Gestion mondiale d'actifs CI
Date de création de la série :	16 septembre 2014 Gestionnaire de portefeuille :	Gestion mondiale d'actifs CI
Valeur totale du fonds au 31 octobre 2023 :	74,06 millions \$ Distributions :	Mensuelles, à un taux annuel de 5 %. Dividendes et gains en capital excédentaires (s'il y a lieu), annuellement. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires, à moins que vous ne demandiez de les recevoir en espèces.
Ratio des frais de gestion (RFG) :	2,32 % Placement minimal :	500 \$ (initial) / 25 \$ (subséquent)

### Dans quoi le fonds investit-il?

Le Portefeuille personnel de revenu prudent CI cherche à procurer un revenu courant, à assurer la préservation du capital et à apporter une possibilité de plus-value du capital en investissant prudemment dans un portefeuille géré de façon dynamique et diversifié, composé de titres de capitaux propres et de titres à revenu fixe mondiaux.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du fonds au 31 octobre 2023. Ces placements changeront au fil du temps.

### Dix principaux placements (au 31 octobre 2023)

1. Fiducie privée de titres à revenu fixe de base canadiens CI (série I)	57,9 %
2. Fiducie privée d'actions américaines CI (série I)	9,6 %
3. Fiducie privée d'actions de revenu canadiennes CI (série I)	8,3 %
4. Fiducie privée de titres à revenu fixe à rendement élevé mondiaux CI (série I)	8,3 %
5. Fiducie privée d'actions de revenu internationales CI (série I)	7,3 %
6. Fiducie privée d'infrastructures mondiales CI (série I)	2,6 %
7. Catégorie de société des marchés émergents CI (actions I)	1,8 %
8. Fiducie privée d'énergie CI (série I)	1,8 %
9. Fiducie privée d'immobilier mondial CI (série I)	1,5 %
10. Fiducie privée de métaux précieux CI (série I)	1,3 %

Pourcentage total des dix principaux placements 100,4 %

Nombre total de placements 11

### Répartition des placements (au 31 octobre 2023)



### Quels sont les risques associés à ce fonds?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement plus élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

### Niveau de risque

Gestion mondiale d'actifs CI estime que le niveau de volatilité de ce fonds est **faible à moyenne**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du fonds, consultez la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? » dans le prospectus simplifié du fonds.

### Aucune garantie

Comme la plupart des fonds, ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

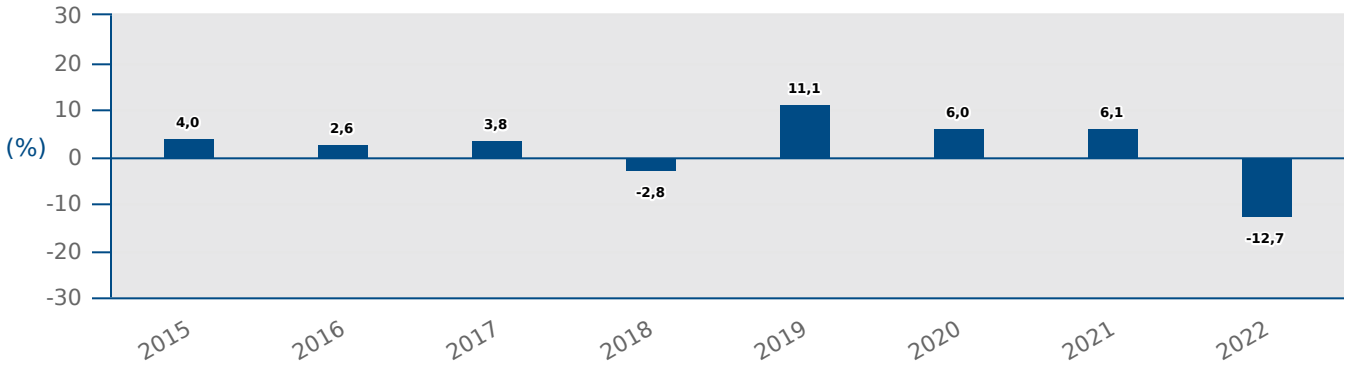
# Portefeuille personnel de revenu prudent CI (Parts de série B5)

## Quel a été le rendement du fonds?

Cette section vous indique le rendement annuel des titres de série B5 du fonds au cours de la dernière année civile des 8 dernières années. Les frais du fonds ont été déduits du rendement exprimé. Les frais réduisent le rendement du fonds. Le 1er avril 2016, les titres de série T5 souscrits selon les options avec FAR, FR ou FR2 sont devenus des titres de série B5 du fonds. Les données sur les rendements présentées ci-dessous englobent les rendements des titres de série T5 avant le 1er avril 2016.

### Rendements annuels

Ce graphique indique le rendement des titres de série B5 du fonds au cours de chacune des 8 dernières années civiles. La valeur de cette série du fonds a diminué au cours de 2 de ces 8 années civiles. Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques antérieurs associés au fonds mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.



### Meilleur et pire rendement sur 3 mois

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des titres de série B5 du fonds sur 3 mois au cours des 8 dernières années civiles. Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

	Rendement	3 mois terminés	Si vous aviez investi 1 000 \$ au début de cette période
<b>Meilleur rendement</b>	9,5 %	30 juin 2020	Votre placement aurait augmenté à 1 095 \$.
<b>Pire rendement</b>	-9,0 %	30 juin 2022	Votre placement aurait chuté à 910 \$.

### Rendement moyen

Au 31 octobre 2023, le placement d'une personne qui a investi 1 000 \$ dans des titres de série B5 du fonds à sa création vaut 1 181 \$, soit un taux de rendement annuel composé de 1,8 %.

## À qui ce fonds est-il destiné?

### Ce fonds pourrait vous convenir si vous :

- êtes disposé à accepter un niveau de risque faible à moyenne
- cherchez une source régulière de revenu courant et la possibilité d'une plus-value du capital
- souhaitez ajouter une position en titres mondiaux à votre portefeuille de placements
- prévoyez conserver votre placement à long terme

## Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt. Si vous détenez le fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Vous ne devrez pas payer d'impôt sur les distributions sous forme de remboursement de capital effectuées par le fonds, même si elles affectent vos gains ou pertes en capital à la disposition.

## Portefeuille personnel de revenu prudent CI (Parts de série B5)

### Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des titres de série B5 du fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

#### 1. Frais d'acquisition

Les titres de série B5 du fonds ne sont plus offerts à des fins de souscription. Cependant, vous pouvez échanger vos titres contre des titres de série B5 du fonds selon l'option avec frais d'acquisition reportés ou l'option avec frais réduits si vous détenez déjà des titres souscrits selon de telles options d'un fonds que nous gérons. Le barème des frais reportés est établi selon la date à laquelle vous avez investi dans le premier fonds, et les taux et les délais qui y sont prévus continueront de s'appliquer.

# Portefeuille personnel de revenu prudent CI (Parts de série B5)

## 2. Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement de la série du fonds.

Au 30 septembre 2023, les frais des titres de série B5 du fonds s'élevaient à 2,46 % de sa valeur, ce qui correspond à 24,60 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie.

	Taux annuel (en % de la valeur du fonds)
<b>Ratio des frais de gestion (RFG)</b> Il s'agit du total des frais de gestion (y compris la commission de suivi), des frais d'administration et certains frais du fonds de la série.	2,32 %
<b>Ratio des frais d'opérations (RFO)</b> Il s'agit des frais d'opérations du fonds.	0,14 %
<b>Frais du fonds</b>	2,46 %

Une fois que le délai précisé dans le barème des frais de rachat applicable se rapportant aux options avec frais d'acquisition reportés ou frais réduits sera écoulé, vos titres de série B5 seront automatiquement échangés sur une base trimestrielle suivant la date où le barème des frais de rachat applicable arrive à échéance, contre des titres de série T5, qui (a) ont des frais de gestion et des frais d'administration combinés qui sont les mêmes ou inférieurs; (b) donnent droit à des réductions des frais de gestion en fonction de l'actif détenu; et (c) ne sont pas assujettis aux frais de rachat applicables aux options avec frais d'acquisition reportés ou réduits.

### Renseignements sur la commission de suivi

La commission de suivi est versée tant que vous possédez des titres de série B5 du fonds. Elle couvre les services et/ou les conseils que votre représentant et sa société vous fournissent. Gestion mondiale d'actifs CI verse la commission de suivi à la société de votre représentant. Elle est prélevée sur les frais de gestion et calculée en fonction de la valeur de votre placement. Au moment de l'échange automatique des titres de série B5 contre des titres de série T5, votre représentant pourrait recevoir une commission de suivi pouvant atteindre 1,00 % de la valeur de votre placement chaque année.

Option de frais d'acquisition	Montant de la commission de suivi	
	En pourcentage (%)	En dollars (\$)
<b>Frais d'acquisition reportés (FAR)</b>	de 0 % à 0,50 % de la valeur de votre placement annuellement.	de 0 \$ à 5,00 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie.
<b>Frais d'acquisition réduits (FR)</b>	de 0 % à 0,50 % de la valeur de votre placement annuellement.	de 0 \$ à 5,00 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie.

## 3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous achèterez, conserverez, vendrez ou échangerez des titres du fonds.

Frais	Ce que vous payez
<b>Frais de négociation à court terme</b>	Des frais pouvant atteindre 2,00 % de la valeur des titres que vous faites racheter ou échangez, si nous établissons que vous avez effectué des opérations à court terme inappropriées. Ces frais sont remis au fonds.
<b>Frais d'échange</b>	La société de votre représentant peut demander jusqu'à 2,00 % de la valeur des titres que vous échangez contre des titres d'un autre fonds que nous gérons.
<b>Frais liés au placement minimal requis</b>	Si vous participez à un des programmes que nous gérons et que la valeur de votre placement est inférieure au placement minimal requis par le programme, nous pourrions vous imputer des frais annuels correspondant au plus à 0,15 % de la valeur liquidative des titres de la série du fonds que vous détenez dans le cadre du programme, et ces frais nous seront payables trimestriellement par le rachat de titres (sans frais).
<b>Frais de reclassement</b>	Si vous transférez des titres de série A, AH, T, B ou BT à une série différente de titres du même fonds, vous pourriez devoir nous payer des frais de reclassement si vous avez acheté vos titres selon une option avec frais d'acquisition reportés, frais d'acquisition reportés intermédiaires, ou frais d'acquisition réduits (selon le cas). Les frais de reclassement correspondent aux frais de rachat que vous devriez payer pour faire racheter vos titres.
<b>Frais en cas de chèque sans provision</b>	Si un paiement est refusé par votre banque pour quelque raison que ce soit, nous vous réclamerons des frais de 25 \$.

### Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit:

- de résoudre un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

### Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du fonds, communiquez avec votre représentant ou avec Gestion mondiale d'actifs CI. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

Gestion mondiale d'actifs CI

15, rue York 2<sup>e</sup> étage  
Toronto (ON) Canada  
M5J 0A3

Numéro sans frais : 1-800-792-9355  
Courriel : [servicefrancais@ci.com](mailto:servicefrancais@ci.com)  
[www.ci.com](http://www.ci.com)

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les fonds, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse [www.autorites-valeurs-mobilieres.ca](http://www.autorites-valeurs-mobilieres.ca).

Gestion mondiale d'actifs CI est une dénomination commerciale enregistrée de CI Investments Inc.